

<https://ricochets.cc/7-arrestations-a-Valence-le-9-Janvier.html>



7 arrestations a Valence le 9 Janvier 2020, précisions et suites

- Les Articles -

Date de mise en ligne : lundi 13 janvier 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Sept interpellations à l'issue de la manifestation contre le projet de retraite de Macron par la police de Valence hier soir 9 janvier 2020 à 17h30 et à 18h30.

Intimidation policière et garde à vue sans fondement.

Trois cas relèvent d'une présomption de participation à un tag sur le local de campagne de Daragon le samedi 4 janvier, un cas relève de la liberté d'information et de filmer les policiers le 9 janvier, un cas d'un fait divers sans conséquence et les deux derniers de présomption de tag lors de la manifestation du 9 janvier.

La première personne à sortir ce matin a été arrêtée lors de la suite de la manifestation, elle est accusée d'incendie d'un buisson lors d'une précédente manifestation, la police a fini par la libérer ce matin a priori sans suite, preuve d'un dossier bien maigre.

La seconde personne qui filmait l'interpellation de la première à été interpellée alors que filmer les policiers est un droit et que dans un contexte de violences policières c'est un moyen de protection pacifique que les déchaînés de la matraque ne supportent pas, le camarade qui est militant écologiste est sorti en fin de matinée sans suite.

Les deux personnes présumées tagueuses ont été libérées de la garde à vue dans la matinée du 10 janvier.

Les trois autres interpellations visent des militant.e.s bien connus du mouvement social sur Valence et la vallée de la Drôme Ils, elle sont accusé.e.s d'avoir fait un Â« tag au Stabulo sur la permanence de campagne municipale de Daragon Â» la nuit de samedi 4 à dimanche 5 janvier (un flagrant délit bien tardif). La police n'a aucune preuve pour leur imputer les faits, au moins deux d'entre eux étaient ailleurs ce soir là et l'ont prouvé.

Ces deux camarades sont sortis vers 15h30 de garde à vue, la police a fait fit des droits de la défense pour mettre la pression sur la troisième et la déférer devant le juge des libertés et de la détentions.

La troisième camarade est sortie libre à 19h13 du tribunal des libertés et de la détentions . Elle est convoquée sur les faits devant le tribunal correctionnel le 3 février 2020 à 14h. **Nous exigeons l'arrêt des poursuites et invitons à un assemblément devant le tribunal à 13h30 le 3 février.**

Des pratiques indignes d'un service public

Des pratiques indignes d'un service public. Le procureur de la république et la hiérarchie policière ont privés de leurs libertés nos camarades les enfermant dans cellules insalubres et pratiquant des privations (refus d'accès aux toilettes, confiscation de lunettes de vue...) et des pressions, nous condamnons avec fermeté ces méthodes.

Il est grand temps de mettre un terme à cette impunité des fonctionnaires de police appuyée par des procureurs qui font mentir les belles envolées sur l'indépendance de la justice.

Des mises en garde à vue abusives en passant par les coups et blessures, les insultes et tutoiements et surtout les meurtres [de Cedric](#) ou Adama Traoré, cette violence policière et institutionnelle doit cesser.

7 arrestations à Valence le 9 Janvier 2020, précisions et suites

Dans quelques jours nous étudierons les suites juridiques à donner aux nombreuses irrégularités relevées lors des interpellations et gardes à vue de nos sept camarades.

Les camarades embailléEs remercient celles et ceux qui les ont accompagnés de leur soutien toute cette journée.

Nous remercions les personnes, collectifs et organisations venus soutenir les interpelléEs.

Nous ne lâcherons rien.

CRS 26 (Collectif contre la Répression et pour la Solidarité 26)